



DATE DE PUBLICATION : 30 novembre 2023

La directrice régionale en Nouvelle-Aquitaine

Délégation de signature donnée par la directrice régionale en Nouvelle-Aquitaine à la directrice départementale dans la Creuse

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à Mme Marie-Agnès DE CHERADE DE MONTBRON, directrice régionale en Nouvelle-Aquitaine le 2 octobre 2023.

Délégation permanente est donnée à Mme Monique BRICOUT, directrice départementale dans la Creuse et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Lise COLLÉ, adjointe à la directrice départementale dans la Creuse, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Guéret et des établissements secondaires et bureaux d'accueil et d'information qui peuvent lui être rattachés. Mme Monique BRICOUT reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Guéret, à l'exception des groupes relevant de la délégation de la succursale régionale.

Mme Monique BRICOUT peut subdéléguer sa signature aux agents du personnel titulaire des bureaux de la succursale de Guéret placés sous son autorité dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Bordeaux,
Le 28 octobre 2024

Marie-Agnès DE MONTBRON